

Bureau Communautaire du 27 avril 2023

PV DE SEANCE

L'an deux mille vingt et trois, le 27 avril à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 avril 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	12	1	13	13	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres ayant donné pouvoir : THEYS Michel à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés : BOUR Coline, ECHASSERIAU Vincent

Membres absents : BESNIER Michelle, CHAMPAUD Marc

Invité : PAQUET Laurent

Présidente de séance : PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : BOSDEVIGIE Jean Pierre

Assistait également à la séance du Bureau délibérant :

Hocini Hanissa : Directrice générale des services

A 18h05, Madame La Présidente ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

POINTS DELIBERANTS

TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur SIMON

Objet : Attribution MOE : travaux d'isolation Bibliothèque d'Eymoutiers

Présentation synthétique

Il convient d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre s'agissant des travaux d'isolation de la bibliothèque située à Eymoutiers.

Rapport

Suite à la décision de réaliser les travaux d'isolation de la bibliothèque située à Eymoutiers, Monsieur SIMON informe les membres du Bureau de la nécessité de faire appel à un marché de maîtrise d'œuvre.

Au vu du montant du marché, il a été décidé de faire un marché à procédure simplifiée ayant pour objet le marché de Maitrise d'œuvre.

3 entreprises ont été consultées et 1 seule entreprise a répondu.

Monsieur SIMON présente l'offre de DELOMENIE et propose de la retenir.

BET DELOMENIE
12, rue Robert Schuman
87 170 ISLE

Le montant du marché pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 15 150€ HT.

Monsieur SIMON précise que l'offre du BET se découpe en deux phases :

- # 1 Une phase de Conception pour un montant de 7 700 €
- # 2 Une phase de Réalisation pour un montant de 7 450 €.

Madame LENOBLE rappelle que lors du vote du budget 2023, seule la partie des travaux correspondant à l'isolation du plancher, des combles et de l'éclairage LED a été inscrite pour 2023. Madame PLAZANET propose que la partie des travaux de menuiserie soit inscrit dans un second temps, en 2024.

Monsieur SIMON propose donc que la phase 1 de Conception pour un montant de 7 700 € soit retenue pour les travaux de 2023.

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Il est proposé aux élus de statuer sur l'attribution du marché de maitrise d'œuvre Phase 1 CONCEPTON au BET DELOMENIE pour un montant de 7 700€ HT

Madame PLAZANET passe au vote. A l'unanimité

INSTITUTION

Rapporteur : Madame PLAZANET

Objet : CIMD : Retrait de la commune de Bonnac-la-Côte

Madame la Présidente informe les membres du bureau de la réception du courrier du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) faisant acte du retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD et sur la modification de leurs statuts.

La Présidente informe que le retrait de la commune de Bonnac-la-Côte sera fixé au 1^{er} janvier 2024, sous condition de règlements de sommes dues au CIMD. A compter de cette même date, l'article 1 « Nature et Constitution du syndicat » des statuts du CIMD sera modifié, par le retrait de la commune de Bonnac-la-Côte.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2022/22 du 7 décembre 2022 portant renouvellement de la proposition de désengagement de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD,
Vu la délibération n°03-2023 du 3 mars 2023 de la commune de Bonnac-la-Côte prenant acte de la proposition du CIMD,
Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est adhérente au CIMD 87,

Il vous est proposé de :

- **PRENDRE ACTE** de cette acceptation de retrait de la commune de Bonnac-la-Côte du CIMD
- **MODIFIER** les statuts CIMD à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur PAQUET prend la parole et interroge l'assemblée sur le mode de gestion de l'Ecole de Musique compte-tenu du cout de celui-ci pour la collectivité.

Monsieur BAUDEMONT souligne le retour très qualitatif du travail du CIMD. Il serait, selon lui, dommageable de s'en séparer. Madame PLAZANET précise qu'il s'agit d'un vrai plus pour l'attractivité du territoire.

Suite à cet échange, Madame PLAZANET passe au vote. La délibération est votée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur SIMON

En préambule des deux délibérations suivantes, Monsieur SIMON tient à faire un rappel sur les différents projets vélos que porte la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à savoir :

1. Une station de type « vélib » contractée avec le Groupe La Poste

Il s'agit d'une station de 5 vélos à assistance électrique voués à la location de courte de durée pendant la saison haute soit de juin à septembre. Ces mêmes vélos sont proposés à la location longue durée pendant le reste de l'année. Pour ce dernier point, l'achat de batteries est nécessaire pour un montant de 500€.

2. Achat groupé de 10 vélos en location longue durée via l'appel à projet AVELO2

Le second projet porté par la collectivité concerne, quant à lui, à l'achat d'un parc de 10 vélos à assistance électrique. Ces 10 VAE sont proposés en location longue durée, soit 1 mois renouvelable et pour un montant de 35€/mois.

Ce projet a été pensé comme un levier incitatif pour le développement des mobilités douces sur le territoire.

Suite à cette introduction, Monsieur SIMON présente le premier projet de délibération.

Objet : Approbation du tarif de location des vélos à assistance électrique (station BEMOBI)

Présentation synthétique

Il convient de valider une proposition de tarif de location des vélos à assistance électrique (station BEMOBI).

Rapport

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est engagée dans un projet de station de location de vélo électrique en libre-service au bureau délibérant du 13 octobre 2022.

Afin de finaliser l'installation de la station, les modalités et les tarifs doivent être définis. Il vous est proposé de valider la fiche paramétrage client qui vous est présentée définissant un tarif de 3€ de l'heure pour une durée illimitée de location ainsi que le déblocage par code PIN des vélos.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°87-2021 Plan Climat Air Energie Territorial validant le plan d'actions du PCAET,
Vu la délibération n° 91-2022 approuvant la contractualisation avec BEMOBI (Groupe La Poste) pour l'installation d'une station de 5 vélos électriques,
Considérant les travaux en cours,

Il vous est proposé de :

- **APPROUVER la fiche paramétrage client qui sera renvoyée au prestataire ;**
- **AUTORISER La Présidente ou son délégué à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération et permettant de créer la régie associée à ce projet.**

Les élus s'interrogent sur l'amortissement d'un tel projet. Monsieur PAQUET propose de rester vigilant quant à la date de dénonciation du contrat.

Monsieur BAUDEMONT demande s'il est possible de disposer d'un moyen de communication sur la disponibilité des vélos afin d'éviter des déplacements inutiles de futurs usagers.

Madame PLAZANET rappelle qu'il s'agit d'un premier essai et qu'il convient de tester la multi-modalité avec la gare d'Eymoutiers sur des trajets relativement courts.

Madame PLAZANET passe au vote. A l'unanimité

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Monsieur SIMON

Monsieur SIMON poursuit par l'examen du projet de convention de location de vélos à assistance électrique dans le cadre du projet AVELO2.

Les élus s'interrogent sur la cible à retenir pour ce service de location. Sont retenues les conditions de location suivantes :

- La location s'adresse strictement aux personnes physiques ayant leur résidence principale sur le territoire de la communauté de communes des portes de Vassivière.
- Durée de location 1 mois, renouvelable si disponibilité ;
- Le tarif de la location s'élève à 35€/mois payable d'avance ;
- Le bénéficiaire dépose lors de l'emprunt un chèque remis à titre de dépôt de garantie d'un montant de 1500€ à l'ordre du Trésor public.

Objet : Approbation de la convention de location de vélos à assistance électrique dans le cadre du projet AVELO2

Monsieur le Vice-Président rappelle les ambitions fixées dans le cadre du PCAET. En effet, au vu des enjeux climatiques et de l'augmentation des coûts de l'énergie actuels la Communauté de Communes a pour ambition de proposer diverses alternatives à l'autosolisme. Le vélo électrique apparaît, ainsi, comme une solution pour les trajets courte distance.

Pour rappel, la Communauté de Communes a candidaté, en mars 2022, à l'appel à projet Avélo2 porté par le PNR Millevaches en Limousin. Ce programme permet au territoire de se doter :

- d'un schéma directeur des mobilités actives pouvant abonder le futur Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) ;
- et une participation pour l'acquisition d'un parc de 10 vélos à assistance électrique soit une participation 5 000€ du PNR Millevaches en Limousin.

Lors du bureau communautaire du 22 septembre 2022, le projet a été présenté à l'assemblée suite au courrier du PNR indiquant que notre candidature avait été retenue.

Dans le cadre du déploiement du dispositif location de 10 vélos à assistance électrique, il vous est proposé de valider les tarifs et les modalités de location décrits dans la convention de location ainsi que son règlement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°87-2021 Plan Climat Air Energie Territorial validant le plan d'actions du PCAET,

Considérant que la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à projet AVELO2 porté par le PNR Millevaches en Limousin,

Considérant l'avis favorable du bureau du 22 septembre 2022,

Considérant l'inscription du projet au budget principal 2023,

Il vous est proposé de :

- **APPROUVER** la convention de location de vélos à assistance électrique dans le cadre du projet AVELO2 ;
- **AUTORISER** La Présidente ou son délégataire à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération ; et permettant de créer la régie associée à ce projet.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au Budget principal 2023.

Madame PLAZANET passe au vote. A l'unanimité

Informations

- Ouverture de la Piscine saison estivale 2023 (validation horaires, calendrier et tarifs)

Madame PLAZANET informe que la Piscine intercommunale ouvrira pour la saison estivale. Deux points sont en questionnement pour une ouverture au 12 juin 2023 :

- Intervention de l'entreprise SAREPS dans les temps impartis
- Recrutement d'un surveillant pour assurer l'ouverture au public en juin. Le cas échéant, la piscine ne pourrait ouvrir qu'à partir du début des vacances scolaires soit le 8 juillet.

Monsieur BIDAUD se charge de prendre contact avec l'entreprise SAREPS pour s'assurer du retroplanning et permettre une ouverture au 12 juin.

- Présentation du projet Infocom

Monsieur SIMON et Monsieur POURCHET rappellent qu'une démarche avait été faite en 2020 pour étudier la possibilité pour la collectivité de se doter d'un véhicule (9places) financé entièrement par de la publicité.

Madame PLAZANET se réjouit que la Communauté de Communes s'empare de la question des mobilités, mais rappelle toutefois qu'elle n'en a pas la compétence. Elle relance ainsi le point des Contrats Opérationnels de Mobilités qui doivent faire l'objet d'un diagnostic à l'échelle du PETR Monts et Barrages (bassin de mobilité retenu par la Région Nouvelle Aquitaine). Madame PLAZANET poursuit en demandant sous quel angle les élus souhaitent inscrire le projet.

Monsieur BOSDEVIGIE propose que le projet soit travaillé en sous commission. L'assemblée s'accorde sur le principe. La date du 22 juin 2023 est retenue pour travailler avec les élus sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Fait à Eymoutiers, le 02/05/2023

Le secrétaire de séance
BOSDEVIGIE Jean Pierre



PV Séance du Bureau du 27 avril 2023

La Présidente
PLAZANET Mélanie



**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Page 6 sur 6